

Poste de Seine et Marne : la guerre des instances



Depuis plusieurs semaines, la Poste « Courrier » de Seine et Marne met en place différents dispositifs concernant la gestion des instances. Disons-le tout de go, le but avoué est, une nouvelle fois, faire baisser les coûts pour augmenter les bénéficiaires.

Deux dispositifs sont mis en place : soit les instances sont retirables au centre Courrier, soit – sur demande de l'utilisateur avisé – les LR sont à disposition chez un commerçant.

Cela commence par faire naître une légitime inquiétude chez certains collègues de « L'Enseigne » qui se disent « *si on nous retire toutes ou partie des instances lettres, on va avoir moins de fréquentation donc cela menace nos emplois.* »

Pour les collègues cabinards au « Courrier », c'est une nouvelle tâche qui leur est confiée sans moyens supplémentaires (classement des avisés, remises, gestion des retours).

Pour les usagers, bien que la Poste nous dise avoir des retours de satisfaction, les deux dispositifs posent néanmoins des problèmes.

1) Pour les retraits dans les centres « Courrier ».

Tout d'abord, si la population sait où est situé le bureau de Poste, ce n'est pas forcément le cas pour les centres Courrier souvent situés en zone industrielle. D'ailleurs dans certains endroits, les gens sont venus, dans un premier temps, au guichet avec leur avisé...Bonjour la communication.

Après se pose la question du transport, du trajet, mais ça, la Poste nous dit que ça ne crée pas de soucis pour les « clients »...Pas si sûr !

Certaines personnes profitent, en allant chercher leur avisé, pour faire d'autres opérations postales (achat de timbres, retrait d'argent, envoi de courrier...). Là il faudra faire deux déplacements. Quand certains vont chercher leur recommandé à La Poste, ils en profitent pour faire d'autres choses dans le secteur (en déposant les enfants à l'école, en faisant des achats dans les commerces de proximité qui n'existent pas en zone industrielle...).Bonjour la simplicité.

2) Pour les retraits chez un commerçant.

La Poste nous dit que les horaires sont mieux adaptés. Ce n'est quand même pas la faute des guichetier-e-s si les amplitudes d'ouverture sont très souvent revues à la baisse !

Est-il logique que votre boulanger (ainsi que les éventuels clients de la boulangerie présents) soit au courant que vous avez reçu une lettre recommandée ? Bonjour la confidentialité.

La personne ou l'organisme qui a adressé le recommandé a confié son pli à La Poste, Service Public, pour son sérieux reconnu (y compris sur des aspects juridiques) et à ses employés. Serait-il content d'apprendre que sa LR est en instance chez un commerçant donc dans un endroit où la sécurité de ce pli n'est pas aussi optimale qu'en bureau de Poste ?

Puis se posent différentes questions. Les commerçants sont-ils assermentés pour ce type d'opération postale ? Ont-ils à disposition les procurations ? Les délais d'instance vont-ils être respectés ? Bonjour la réglementation.

Enfin, rappelons à La Poste, que pour les gens qui ne travaillent pas sur leur commune de résidence, sur simple demande, toute LR peut être mise en instance dans un autre bureau.

A qui profitent ces dispositifs ?

- **Pas aux collègues de l'Enseigne.** D'une part cela fragilise l'emploi. D'autre part cela risque d'accroître la pression commerciale (*vous n'avez plus les instances, donc vous pouvez faire plus de banque, de téléphonie etc.*).
- **Pas aux collègues des services arrière du courrier** qui se voient coller du travail supplémentaire sans plus de moyens.
- **Manifestement, pas tant que cela aux usagers.**

Non une nouvelle fois, seule la Poste n'y trouve que son intérêt. En particulier la Poste-Courrier qui n'a plus à rémunérer l'Enseigne pour les LR avisées (entre 1.20€ et 1.40, d'après nos informations). Mieux, nous avons appris que dans une boulangerie de Seine et Marne, la Poste ne payait pas le commerçant. « *On vous fait venir des clients supplémentaires, vous ne voulez pas qu'on vous paye en plus !* ».

Le 10 septembre, dans l'unité syndicale, les organisations syndicales CGT, SUD et FO appellent, dans toutes les professions, à une journée nationale d'action, de mobilisation.

La CGT FAPT 77 invite l'ensemble des postier-e-s du département à agir, le 10 septembre, par une participation massive à la grève (un préavis national CGT FAPT a été déposé) ainsi qu'à la manifestation à Paris, aussi POUR LES EMPLOIS ET LE SERVICE PUBLIC POSTAL !

Ne restez pas non plus isolés – Rejoignez la CGT !